

## CAHIER DES CHARGES

### PRESTATIONS DE REGIE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA « CARAVANE DES METIERS »

## Table des matières

<b>1. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Le concept de la « Caravane des Métiers »</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Configuration de l'événement</b> .....	<b>4</b>
3.1. Les territoires et les lieux d'exposition.....	4
3.2. Les publics visés.....	5
3.3. Les exposants .....	5
3.4. Organisation opérationnelle de l'événement .....	6
<b>4. Prestation de régie technique de la Caravane des Métiers</b> .....	<b>6</b>
4.1. Organisation en amont de la tournée régionale.....	6
4.2. Organisation pendant la tournée régionale .....	7
4.3. Fin de la mission .....	8
4.4. Communication .....	8
<b>5. Conditions générales d'intervention</b> .....	<b>8</b>
5.1. Litige .....	9
5.2. Durée du contrat .....	9
5.3. Modalités financières .....	9

## 1. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

---

**Auvergne-Rhône-Alpes Orientation**, association loi 1901, a été créée à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des nouvelles compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Présidée par **Sophie CRUZ, Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes**, elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Rectorat de la région académique, la DRAAF, la DREETS, Via Compétences, Pôle Emploi, la Fédération régionale des Ecoles de production, la Fédération régionale des MFR, la CCIR, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université de Lyon, des collectivités territoriales, etc.

**Auvergne-Rhône-Alpes Orientation** a également intégré les missions et les équipes de deux associations préexistantes : l'ex-Espace Info Jeunes de Clermont-Ferrand (ancien CRIJ Auvergne) et l'ex-AROM (Mondial des Métiers).

Au cœur de l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, il y a la volonté de favoriser la découverte des métiers et de transmettre une information de qualité sur les formations, les secteurs d'activité et les débouchés professionnels dans notre région. Cette priorité se décline de manière cohérente dans les missions principales de l'association :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie telles que le Mondial des Métiers, rendez-vous annuel pour s'informer sur les métiers et construire son projet professionnel ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation à portée régionale sur l'orientation scolaire et professionnelle, les métiers et les formations, notamment par transfert d'une partie des compétences de l'Onisep ;
- Mettre en œuvre des actions favorisant l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, telles que le [bus de l'orientation](#), l'information/accompagnement du public en présentiel sur le site de Clermont (ou en distanciel), le dispositif [Auverboost](#) (accompagnement des 18-30 ans à la création, reprise ou développement d'activité).

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a des locaux à Lyon, Charbonnières et Clermont-Ferrand.

## 2. Le concept de la « Caravane des Métiers »

---

La « Caravane des Métiers », est un événement créé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et ses partenaires afin de faire découvrir de façon ludique les métiers de plusieurs secteurs d'activité à tous les habitants de la région. Cette action partenariale vise à mutualiser les moyens d'information mobiles (bus, engins de démonstration, etc.) de différents acteurs professionnels travaillant à la promotion des métiers, des formations ou encore de la création d'activité, dans le cadre d'une tournée régionale annuelle.

La première édition organisée du 4 au 16 avril 2022 a rencontré un franc succès, avec plus de 15 000 visiteurs dans 11 villes-étapes de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les dates prévisionnelles pour la prochaine tournée régionale, lesquelles seront soumises au vote du Conseil d'administration de l'association, sont les suivantes : **du mardi 21 mars au mardi 4 avril 2023**, soit avant les vacances de Pâques du 8 au 23 avril.

Cette période se décompose de la façon suivante :

- une première semaine de 5 jours d'exposition du mardi 21 mars au samedi 25 mars 2023 ;
- une deuxième semaine de 6 jours d'exposition du lundi 27 mars au samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- puis le lundi 3 et le mardi 4 avril 2023.

### **3. Configuration de l'événement**

---

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a identifié un certain nombre de critères liés au déroulement de l'événement (listés ci-après) permettant d'atteindre les objectifs du présent cahier des charges.

#### **3.1. Les territoires et les lieux d'exposition**

La Caravane des Métiers est organisée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sur l'ensemble du territoire régional, c'est-à-dire dans les 12 départements (Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) et sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La tournée devra être organisée dans 13 villes, ce qui correspondra à 13 jours d'ouverture au public.

Pour accueillir une étape de la Caravane des Métiers sur leur territoire, les communes pourront présenter leur candidature auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Un cahier des charges réalisé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation décrit précisément les besoins auxquels la commune doit répondre et organise la relation entre les différents acteurs de l'organisation. A l'issue de l'instruction, un comité de sélection examinera les candidatures et validera la liste finale des lauréats.

Le choix du lieu qui accueillera la Caravane des Métiers est capital. Sa localisation doit favoriser l'accessibilité de tous. Le site doit respecter les normes sanitaires et de sécurité.

La priorité sera donnée à des lieux d'exposition situés en cœur de ville, *a minima* dans des villes moyennes avec une zone d'influence d'au moins 40 000 habitants. Cette priorisation doit permettre de toucher un large public et donner ainsi une visibilité accrue à l'événement. Les sites qui favorisent le regroupement des exposants seront privilégiés.

La prise en considération du calendrier des événements organisés dans la ville d'accueil ou à proximité immédiate sera également importante. Le cas échéant, l'agrégation d'une autre manifestation de type forums des métiers ou jobs dating à la Caravane des Métiers pourra être envisagée.

Le circuit de la tournée régionale, arrêté en fonction des villes retenues, doit prendre en compte les contraintes de trajets. Les temps de trajet inférieurs à deux heures entre chaque ville-étape seront privilégiés.

### 3.2. Les publics visés

La Caravane des Métiers s'adresse à tous les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est-à-dire les publics jeunes et adultes : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, personnes en recherche d'emploi, jeunes et leurs familles, jeunes en décrochage scolaire, salariés en réorientation professionnelle, etc.

Afin de faciliter l'organisation des visites des groupes scolaires, les établissements seront informés dès l'automne par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, en lien avec les autorités académiques. Le réseau du service public régional de l'orientation (SPRO) sera également mobilisé.

Les visiteurs pourront s'inscrire par l'intermédiaire d'un système de billetterie en ligne et réserver des créneaux horaires pour les groupes. Des inscriptions individuelles seront également proposées, mais ne seront pas obligatoires pour accéder à l'événement. Ces inscriptions permettront à l'organisateur d'anticiper le nombre de visiteurs et de mieux gérer les flux sur l'événement.

Enfin, la prise en compte des personnes en situation de handicap est essentielle. L'accès physique au lieu de l'exposition et l'accès aux informations proposées au cours de la tournée régionale sont notamment à questionner.

### 3.3. Les exposants

Afin de participer à la Caravane des Métiers, les exposants devront répondre à un appel à manifestation d'intérêt (AMI), dont Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a établi le cahier des charges. Celui-ci rappelle le concept de la Caravane des Métiers ainsi que les objectifs fixés par l'organisateur. Il prend en compte le caractère multi-sectoriel de l'événement. Toutefois, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation portera une attention particulière à la représentation des huit secteurs prioritaires identifiés par la Région dans le cadre du Plan Jeunes et du Plan Retour au travail :

- hôtellerie-restauration ;
- BTP et transition écologique ;
- industrie et industrie du futur ;
- services à la personne et santé ;
- numérique ;
- sport, tourisme et montagne ;
- agriculture ;
- transport et logistique.

La dimension « démonstrations métiers » est essentielle. Elle doit nécessairement se traduire par la mobilisation d'une solution mobile (bus ou véhicule pédagogique) afin de conserver l'esprit « caravane ». Le cahier des charges récapitule les exigences techniques, logistiques et administratives et précise le montant de la participation financière exigée. A l'issue de l'instruction, un comité de sélection examinera les candidatures et validera la liste finale des lauréats.

Les exposants doivent ainsi disposer d'un véhicule d'information ou de démonstration avec l'objectif de faire découvrir de façon ludique les métiers d'un ou plusieurs secteurs d'activité. Ils proposeront une nouvelle façon d'accéder à l'information sur les métiers, les secteurs

d'activité et les formations en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils utiliseront des outils innovants tels que la réalité virtuelle, la simulation 3D, les applications digitales et démonstrations réelles, etc.

Indépendamment de la partie réservée à l'exposition, la Caravane des Métiers accueillera un espace dédié aux acteurs institutionnels. Il s'agit des partenaires adhérents ou non d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (ex : autorités académiques, Région, Pôle Emploi, Chambre de commerce et de l'industrie Auvergne-Rhône-Alpes, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, Medef Auvergne-Rhône-Alpes, etc.). La mobilisation et la sélection de ces partenaires institutionnels seront assurées par l'organisateur.

### 3.4. Organisation opérationnelle de l'événement

Le principe admis est de visiter une ville par jour.

<b>Période de montage de l'exposition</b>	J-1 à chaque étape (le soir)
<b>Manifestation</b>	Du mardi 21 mars au mardi 4 avril 2023
<b>Période de démontage</b>	Le soir-même après chaque journée d'exposition

**L'exposition est ouverte de 9h à 17h** du mardi 21 mars au mardi 4 avril, sauf les dimanches. La surface d'exposition des bus et engins de démonstration est au minimum d'environ 2 000 m<sup>2</sup>.

L'exposition accueille les bus d'information et diverses solutions mobiles d'information et/ou de démonstration (ex : engins de travaux publics, véhicules tactiques militaires, véhicules poids lourds, etc.), et le cas échéant, de manière exceptionnelle, des barnums.

Sa spécificité est le montage et démontage des bus d'information de métiers tout au long de la tournée (chaque équipe des partenaires se charge de ces manipulations).

**A noter** : une inauguration sera organisée dans chaque ville-étape. Ouverte au grand public, elle rassemblera les partenaires institutionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, les exposants et les représentants des collectivités territoriales concernées.

## 4. Prestation de régie technique de la Caravane des Métiers

---

### 4.1. Organisation en amont de la tournée régionale

La prestation consiste à être en appui d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en amont de la tournée régionale, notamment pour la sélection des villes-étapes et des partenaires-exposants, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dédié. Il s'agit ainsi d'évaluer le choix des lieux d'exposition, la faisabilité technique en fonction des bus d'information et véhicules de démonstrations présents sur la manifestation.

La prestation comprend également la préparation à l'installation de la Caravane des Métiers sur les lieux d'exposition les plus adaptés, en tenant compte des principes d'organisation cités ci-dessus. Le prestataire devra être capable de proposer des idées nouvelles, des solutions et alternatives.

De manière plus détaillée, les tâches allouées au prestataire sont :

- En amont du choix des villes accueillantes, effectuer une reconnaissance des lieux d'exposition proposés par les communes candidates, juger la qualité des lieux d'exposition (faisabilité en fonction des bus d'information et matériels d'exposition, en tenant compte de la surface minimum de 2 000 m<sup>2</sup>).
- Participer au comité de sélection des villes accueillantes et des exposants. Ce comité de sélection examinera les candidatures à l'aune des critères identifiés dans le cahier des charges et au regard de la qualité intrinsèque de chaque dossier. Il validera la liste finale des lauréats.
- Prendre l'attache des services municipaux des villes qui seront sollicités pour la bonne organisation de l'événement (police municipale, services techniques et/ou événementiels).
- Être l'interlocuteur unique des contacts opérationnels des exposants retenus.
- Etablir le plan d'implantation, définir les trajets entre chaque ville, rédiger un rétroplanning précis.
- Faciliter les déplacements des partenaires inter-villes (escorte police...) et du site de la manifestation vers l'hôtel, indiquer les parkings à proximité de l'évènement, prendre en charge les pré-réservations hôtellerie des exposants, organiser tout ce qui facilitera le confort des exposants (restauration, toilettes publiques à proximité ou location de toilettes sèches le cas échéant).
- Prévoir régulièrement des réunions de brief avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.
- Co-animer avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation la commission « Caravane des Métiers » avec les partenaires, exposants et villes retenus.
- Prévoir une sécurité de nuit et de jour ; solliciter des devis auprès de sociétés de sécurité et organiser leur participation sur les lieux d'exposition.
- D'une manière générale, prendre de façon préventive, toutes dispositions facilitant la bonne exécution de la tournée.

#### **4.2. Organisation pendant la tournée régionale**

La prestation comprend également l'appui à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pendant l'intégralité de la tournée régionale.

Cette mission consistera notamment :

- Vérifier la veille de chaque déplacement auprès du contact du lieu de destination, les modalités d'accès de la caravane et les conditions d'arrivée.
- Organiser l'installation des bus sur chaque lieu d'exposition, conformément aux instructions transmises par les services municipaux.
- S'assurer que les services de sécurité sont bien présents sur les lieux d'exposition.
- Vérifier que toutes les conditions sont réunies sur les lieux d'exposition pour la bonne réalisation de la manifestation.
- Remonter tout incident, dysfonctionnement, dégradation de l'aménagement et équipements et suivre leur résolution.
- Être l'interlocuteur des exposants de la Caravane des Métiers, des services municipaux et de la sécurité sur les lieux d'exposition lors de l'installation de l'exposition.

Le régisseur devra fournir :



- L'ensemble des documents relatifs à l'organisation de la tournée, permettant notamment de juger de sa conformité de l'exposition aux diverses normes et réglementations.
- Un rapport d'intervention quotidien (signalant les éventuels problèmes, difficultés rencontrées), à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

La mission induit une présence obligatoire pendant toute la durée de la tournée régionale. Le régisseur devra centraliser toutes les interrogations techniques et fonctionnelles des exposants et des villes accueillant la tournée et y apportera une réponse, en lien si besoin avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Sont inclus également le suivi et l'appui à l'organisation des manifestations diverses autour de la Caravane des Métiers (inauguration, conférences, pot des exposants, visites officielles diverses, etc.).

Pendant la période d'exploitation, le régisseur devra avoir la capacité de coordonner le dispositif de sécurité qui aura été préalablement défini en lien avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Le régisseur devra s'assurer de la bonne réalisation de la prestation conclue entre Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et les partenaires de la tournée régionale : nombre, fonction et positionnement des bus et engins de démonstration tel que le dispositif le prévoit. Le prestataire devra également être en lien permanent avec les équipes d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation présents sur la manifestation et être en capacité de réagir en cas de nécessité.

Un rapport régulier, factuel et exhaustif des missions gérées par le régisseur est attendu par l'organisateur.

L'ensemble des missions seront exécutées en lien étroit avec les équipes d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Les principaux interlocuteurs seront :

- Kévin RANC, Directeur général adjoint  
07.57.00.71.89 - [kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr)
- Véronique COURTADON, Responsable Orientation et insertion, Direction de l'accompagnement des publics & de l'accès à l'emploi (DAPAE)  
07.50.54.54.57 - [veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

#### **4.3. Fin de la mission**

La prestation se termine à la fin de la tournée régionale. Le prestataire devra être présent, pour le débriefing qui sera organisé par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

#### **4.4. Communication**

La communication de la Caravane des métiers est réalisée, coordonnée et validée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en lien avec ses partenaires. Le prestataire retenu a la possibilité de valoriser sa participation à l'événement sur ses outils de communication, en veillant à respecter l'identité graphique de l'événement, et en lien étroit avec la direction de la communication et de l'événementiel d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

### **5. Conditions générales d'intervention**

---



### 5.1. Litige

Les parties s'efforceront de régler entre elles, de bonne foi et à l'amiable, tout litige qui surviendrait dans l'interprétation et/ou l'exécution du présent marché et de ses suites. Tout litige qui ne pourra être résolu amiablement sera porté devant les tribunaux compétents de Lyon, lieu d'exécution de la prestation.

### 5.2. Durée du contrat

Sous réserve de dispositions contraires où l'organisateur Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devrait modifier substantiellement le présent cahier des charges, le présent marché est conclu jusqu'au 30 juin 2023. Le prestataire pourra être sollicité par l'organisateur si besoin d'informations complémentaires sur la prestation réalisée, post-événement.

En cas de défaillance de l'entreprise titulaire du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire réaliser les prestations aux frais et risques du titulaire défaillant. En outre, le marché de ce dernier pourra être résilié à tout moment, sans qu'il puisse prétendre à des indemnités. La décision de résiliation ne peut intervenir qu'après que le titulaire ait été informé de la décision envisagée par lettre recommandée avec accusé de réception et invité à présenter des observations dans un délai de 5 jours ouvrés. Sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur, la résiliation prend effet à la date fixée dans la décision.

### 5.3. Modalités financières

Par dérogation aux conditions générales d'achat d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation figurant dans le cahier des charges valant acte d'engagement, le paiement interviendra à l'issue de trois périodes :

- Mission 1 – Préparation de la tournée régionale :
  - o Le solde à l'issue de la mission
- Mission 2 – accompagnement pendant la tournée régionale :
  - o Une avance de 20% du montant de la mission
  - o Le solde à l'issue de la mission
- Mission 3 – Accompagnement après la tournée régionale :
  - o Un paiement unique à l'issue du marché.

**Auvergne-Rhône-Alpes Orientation**  
**1 rue Jacqueline et Roland de Pury 69002 Lyon**

Véronique COURTADON – 07 50 54 54 57

Merci de nous communiquer votre offre aux deux adresses mails suivantes :

[veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

[achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr)